



Problème pour vol de chèque et usage du chèque

Par **soulimant**, le **24/11/2008** à **15:19**

bonjour,rnrnj'ai reçu une convocation pour une notification le 22 novembre 2008, mais la date de la convocation était pour le 20 novembre 2008. J'ai un peu peur, que dois-je faire ?rnrnmerci de me répondre rapidement,rnrnrncordialement,

Par **Tisuisse**, le **24/11/2008** à **18:44**

C'est un peu court pour pouvoir vous répondre. Que s'est-il passé précisément ? Que disait la convocation ? Quels sont les griefs qui vous sont reprochés ?

Par **soulimant**, le **24/11/2008** à **19:45**

j'ai pris 2 chèques et mis mon nom sur l'ordre du chèque. j'ai été convoqué au commissariat de police et à été mis en garde à vue puis après j' ai passé un accord pour restituer l'argent ce que j'ai fait. et puis j'ai été convoqué au tribunal et je n'y suis pas aller car je n'avais pas d'avocat, depuis pas de nouvel sauf là.rnrnmerci

Par **Tisuisse**, le **24/11/2008** à **23:32**

Bon, pas d'avocat, ce n'est pas grave. Vous avez volé 2 chèques et vous vous en êtes servi. Pour quel montant total ? mystère. La plainte étant en cours d'instruction vous n'avez pas daigné vous rendre à la convocation pour être entendu au cours de cette enquête. Pas grave non plus. Une fois l'enquête close, vous passerez devant un juge du tribunal correctionnel (c'est public), toujours sans avocat pour vous assister. Votre attitude, notée sur les pièces de l'enquête, aura le don d'agacer le ministère public chargé de la défense de la société, l'avocat ou les avocats de l'accusation ainsi que le juge. Toujours pas grave tout ça sauf que vous risquez, par votre refus de vous expliquer, n'ayant pas de défenseur, d'en prendre pour le maximum prévu par la loi. Attendez-vous à de très sérieux ennuis.

Par **souliment**, le **25/11/2008** à **10:20**

j'ai été quand même entendu 2 fois mais après je n'ai pas eu de nouvelle de leur part. rnet
samedi j'ai reçu une convocation pour le commissariat le samedi 22 novembre pour une
convocation le 20 novembre;rnest-ce que je peux faire un courrier leur expliquant.rnrnet
qu'est-ce que j'encours?rnrnmerci